

D.2019.07.03.2.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Juillet 2019

2 – RESEAU STRUCTURANT

2.3 – Ligne Express Muret Basso Cambo : Approbation des modalités de concertation

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel		X (M. Briand jusqu'au point 9.4)	X (a/c du point 10)
BRIAND Sacha	X	X (M. Chollet a/c du point 10)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X (du point 1.1 au point 4.12 et du point 9.1 au point 9.4)	X (M. Grass a/c du point 5.1 jusqu'au point 8.9 et a/c du point 10)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X	X (M. André a/c du point 1)	
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Par délibération D.2019.04.10.2.5 du 10 Avril 2019, Tisséo Collectivités a approuvé le programme la ligne Express Muret Basso Cambo.

Ce projet, en raison de son ampleur, est considéré comme une opération d'aménagement « *ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie* ».

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, l'établissement public qui en a pris l'initiative, Tisséo Collectivités, souhaite mener une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Ce projet est mené dans la même temporalité, sur le même territoire et tracé que le projet du Réseau Express Vélo porté par le Conseil Départemental de Haute Garonne. Ainsi la concertation des deux projets se fera de manière conjointe.

Le projet de Ligne Express a pour objectif la création d'une ligne de bus reliant Muret à Toulouse Basso Cambo en passant par les communes de Roques et Portet. Son programme a été adopté par délibération du comité syndical de Tisséo Collectivités en date du 10 avril 2019.

L'objet de la présente délibération est de définir les modalités de la concertation qui se déroulera de manière conjointe à la concertation menée par le CD31 sur le Réseau Express Vélo et qui, à son issue, fera l'objet d'un bilan soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Le département (CD31) mènera de son côté, selon les modalités qu'il délibérera en Juillet 2019, une concertation sur le Réseau Express Vélo. A l'issue de la concertation Ligne Express, le bilan sera réalisé par Tisséo Collectivités en coordination avec le Conseil Départemental 31, le Muretain Agglo, et Toulouse Métropole.

Il est proposé que cette concertation du public se déroule selon les modalités suivantes :

- Une publicité préalable dans la presse sur l'objet de la concertation et les modalités de son déroulement sur le secteur du projet ;
- La mise à disposition d'un dossier de concertation sur les lieux précisés dans la liste ci-dessous et téléchargeable sur le site internet de Tisséo-Collectivités (tisseo-collectivites.fr) contenant les éléments suivants : présentation du projet, objectifs poursuivis, organisation générale du réseau de transport, calendrier du projet ;
- La mise à disposition du public d'un registre numérique pour pouvoir y consigner ses observations et suggestions ;
- La mise à disposition du public d'un registre pour pouvoir y consigner ses observations et suggestions dans les lieux ouverts au public ;
- La réalisation d'une réunion publique durant la dernière semaine du mois d'Août 2019 ;
- Tout autre moyen jugé utile par Tisséo Collectivités.

Les lieux ouverts au public seront :

- Siège de Tisséo Collectivités à Compans Caffarelli,
- Siège du Muretain Agglo à Muret,
- Mairie de Muret,
- Mairie de Roques,
- Mairie de Portet,
- Mairie de quartier Toulouse Croix de Pierre (quartier 2.2) ; Saint-Simon (quartier 6.4) et Reynerie Bellefontaine (quartier 6.3),
- Tout autre lieu jugé utile par Tisséo Collectivités.

La concertation se déroulera du **lundi 26 Août au vendredi 27 Septembre 2019** aux heures habituelles d'ouverture au public.

Les coûts liés à l'organisation de la concertation Ligne Express sont pris en charge par Tisséo Collectivités au titre de la communication sur les projets mis en œuvre.

Il est donc proposé au Comité Syndical de décider l'organisation d'une concertation publique pour la réalisation de la ligne Express Muret Basso Cambo et d'en approuver les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE d'engager la procédure de concertation prévue à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, pour la réalisation de la ligne Express Muret-Basso Cambo.

ARTICLE 2 : MANDATE son Président aux fins de mettre en œuvre ladite procédure selon les modalités définies ci-dessus, et d'engager les dépenses correspondantes.

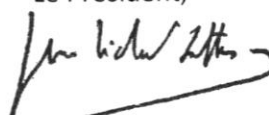
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera notifiée pour affichage en mairies de Muret, Roques, Portet et Toulouse ainsi qu'au siège du Muretain Agglo.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190705-20190703-2-3D-
DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019